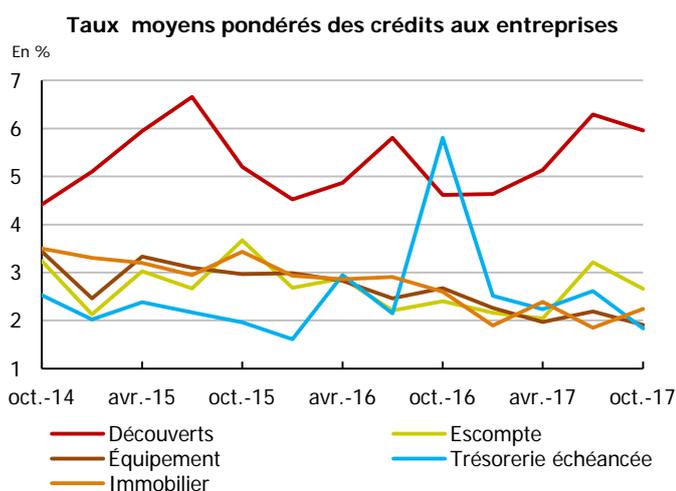


## Taux des crédits aux entreprises à La Réunion Octobre 2017

L'Institut d'émission des départements d'outre-mer (IEDOM) publie ses Infos financières sur les taux de crédits aux entreprises à La Réunion au mois d'octobre 2017. Cette note de deux pages se base sur près de 2 000 déclarations réalisées par les établissements et sociétés financières ayant leur activité à La Réunion. Elle prend en compte les crédits nouveaux accordés au cours du premier mois de chaque trimestre.

- Le taux moyen des crédits à l'équipement des entreprises baisse de 28 points de base (pdb) entre juillet et octobre 2017, portant à -76 pdb sa diminution sur un an. Parmi ces crédits, la moitié est accordée à un taux inférieur à 2,22 %, pour une durée moyenne de 7 ans et demi. Cumulés sur un an, les crédits à l'équipement représentent les deux tiers des montants totaux (hors découvert) octroyés à fin octobre 2017.
- À l'inverse, le taux moyen des crédits immobiliers octroyés aux entreprises passe de 1,85 % en juillet à 2,24 % en octobre 2017. La durée moyenne de ce type de crédit, souscrit en totalité à taux fixe, se situe en deçà de 14 ans. Les conditions débitrices se renchérissent également pour les crédits de trésorerie échéancée. Moins de la moitié de ces crédits est souscrite à taux fixe, pour une durée moyenne d'un peu plus d'un an.
- En France hors DOM, les conditions débitrices des différents types de crédit s'inscrivent à la baisse, à l'exception des crédits de trésorerie échéancée (+7 pdb). Les taux appliqués à La Réunion restent supérieurs à ceux pratiqués en métropole, notamment pour les découverts (+340 pdb).



### Nouveaux crédits aux sociétés non financières

|                             | Taux moyen pondéré<br>octobre 2017 (en %) |           | Taux moyen pondéré<br>juillet 2017 (en %) |           |
|-----------------------------|---|-----------|---|-----------|
|                             | La Réunion                                | Métropole | La Réunion                                | Métropole |
| <b>Découverts</b>           | 5,96                                      | 2,56      | 6,29                                      | 2,81      |
| <b>Trésorerie échéancée</b> | 2,09                                      | 1,52      | 1,84                                      | 1,68      |
| <b>Équipement</b>           | 1,91                                      | 1,46      | 2,19                                      | 1,39      |
| <b>Immobilier</b>           | 2,24*                                     | 1,70      | 1,85*                                     | 1,71      |

\* Faible niveau de significativité (nombre d'observations compris entre 0 et 20)

Source : IEDOM

---

L'IEDOM assure le rôle de banque centrale dans les cinq départements d'outre-mer (Guadeloupe, Martinique, Guyane, La Réunion, Mayotte), ainsi que dans les collectivités de Saint-Pierre-et-Miquelon, Saint-Barthélemy et Saint-Martin, dont la monnaie est l'euro. Société immatriculée au RCS Paris, il exerce ses missions de banque centrale « au nom, pour le compte et sous l'autorité de la Banque de France ». L'IEDOM exerce également des missions de service public qui lui ont été confiées par l'État. Par ailleurs, il assure le rôle d'observatoire économique et financier des économies ultramarines.

**Les publications de l'IEDOM sont téléchargeables gratuitement sur le site [www.ledom.fr](http://www.ledom.fr).**

Contact presse : [etudes-reunion@iedom-reunion.fr](mailto:etudes-reunion@iedom-reunion.fr) ou par tél. au 02 62 90 71 23

---